

**SUBDIVISION DES ILES DU VENT  
ILE DE TAHITI**



Commune de TAIARAPU-EST

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE**

Subdivision Administrative des îles du Vent	
<b>ARRIVÉE LE</b>	
30 AOUT 2019	
N° ..... / IDV	

**N°69/2019/CTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	16/08/2019
Date d'affichage	16/08/2019
Date de séance	27/08/2019

L'an deux mille dix-neuf, le Vingt-Sept du mois d'Août à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.  
Report de la réunion du conseil municipal du 22/08/2019, le quorum n'étant pas atteint.

**Etaient présents :**

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X				
Présents	12	VIVISH Titaua, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X				
Procuration	5	LEHARTEL Moana, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		X			
Absents	16	PAEPAPATAATA Naura, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
Votants		DUFOUR Robert, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
Pour		ATANI Hérolde, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
Contre		SUHAS Mata, 6 <sup>ème</sup> Adjoint		X			
Abstention		FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint			TEREITETIA Annabelle		
	RUA Claude, 8 <sup>ème</sup> Adjoint				TOTELE Sulia		
	TEURU Séverine, 9 <sup>ème</sup> Adjoint		X				
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRI	X					
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X					
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE	X					
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X				
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller municipal		X				
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X					
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal				VIVISH Titaua		
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X					
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X				
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X				
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X				
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X				
	PATER Marcel, Conseiller Municipal				JAMET Anthony		
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal		X				
	MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale				TETUANUI Eugène		
	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIRAI Frédéric, Conseiller Municipal		X				
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X					
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale		X				
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal		X				
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal		X				
	FAUA Arietea, Conseiller Municipal	X					



**NOTE DE PRESENTATION  
N° 69/2019/CTE**

**OBJET :** Portant augmentation de crédits dans la section d'investissement du budget principal 2019.

La présente délibération a pour objet une augmentation de crédits dans la section d'investissement du budget principal 2019.

Dans le cadre de l'acquisition et l'installation d'une sirène d'alerte tsunami dans la commune associée de Pueu, les membres du conseil municipal approuvaient le plan de financement par la délibération n°115/2018/CTE du 17 décembre 2018.

Par arrêté n°HC/2019/89/SAIDV du 09 juillet 2019, l'Etat, par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), subventionne l'acquisition de ce matériel dont le coût réel estimé est de 2 283 594 Fcfp. Sa participation est de 1 743 089 Fcfp (soit 80%).

En outre, par arrêté n°HC 349/DIE/FIP du 08 juillet 2019, l'Etat par le biais du fonds intercommunal de péréquation (FIP) subventionne les « études préalables pour la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei » dont le coût réel estimé est de 10 103 048 Fcfp. Sa participation est de 8 082 438 Fcfp (soit 80%), conformément au plan de financement approuvé par les membres du conseil municipal (délibération n°34/2019/CTE du 30 mars 2019).

Afin de respecter le principe d'équilibre, il convient de répartir ces recettes en dépense d'investissement de la manière suivante :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
1341-258/113	DETR Sirène d'alerte tsunami Pueu		1 743 089
21568-258/113	Acquisition d'une sirène d'alerte tsunami Pueu	2 283 594	
1321-260/212	FIP Etudes préalables pour la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei		8 082 438
2031-260/212	Etudes préalables pour la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei	10 103 048	
020/01	Dépenses imprévues	-2 561 115	
		9 825 527	9 825 527

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis.



**DELIBERATION N° 69/2019/CTE du 27/08/2019**

Portant augmentation de crédits dans la section d'investissement du budget principal 2019.

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1<sup>er</sup> mars 2008 ;
- Vu l'arrêté n° n°HC/2019/89/SAIDV du 09 juillet 2019 portant attribution d'une subvention de 1 743 089 frs soit 14 607,09 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2019 -, pour la réalisation de l'opération « acquisition et installation d'une sirène d'alerte tsunami dans la commune associée de Pueu » ;
- Vu la délibération n°115/2018/CTE du 17 décembre 2018 approuvant l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une sirène d'alerte tsunami dans la commune associée de Pueu ;
- Vu l'arrêté n°HC 349/DIE/FIP du 08 juillet 2019 portant attribution d'une dotation du « Fonds intercommunal de péréquation » (FIP) de 8 082 438 F.cfp soit 67 730,83 € à la commune de Taiarapu-Est pour le financement de l'opération « Etudes préalables pour la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei » ;
- Vu la délibération n°34/2019/CTE du 30 mars 2019 approuvant le projet et le plan de financement « Etudes préalables pour la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei » ;
- Vu le budget principal 2019 ;
- Oui l'exposé du maire.

**Après avoir délibéré en sa séance du 27/08/2019**

**ADOpte**

**Article 1 :** La section d'investissement du budget principal 2019 est augmentée de la manière suivante :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
1341-258/113	DETR Sirène d'alerte tsunami Pueu		1 743 089
21568-258/113	Acquisition d'une sirène d'alerte tsunami Pueu	2 283 594	
1321-260/212	FIP Etudes préalables pour la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei		8 082 438
2031-260/212	Etudes préalables pour la reconstruction de l'école Ohi Tei Tei	10 103 048	
020/01	Dépenses imprévues	-2 561 115	
		9 825 527	9 825 527

**Article 2** : Le montant total de la section d'investissement est arrêté de nouveau comme suit :

Dépenses investissement : 589 523 847 frs

Recettes investissement : 589 523 847 frs

**Article 3** : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.  
Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des îles du vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le ..... 30 AOUT 2019 .....